

Paris, le 6 décembre 2001

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Enquête sur les modalités de coordination entre infirmiers libéraux et services d'aide à domicile

#### Objectifs et méthode :

Cette enquête a été initiée en mai 2001 par Madame Elisabeth Guigou, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui a manifesté le souhait de clarifier « les modalités de coordination entre les infirmières et les services sociaux ». Ainsi, l'enquête vise à décrire les moyens dont disposent actuellement les infirmières libérales lorsqu'elles jugent qu'il y a nécessité d'organiser le maintien à domicile d'un patient. Il s'agit de recueillir la diversité des expériences afin de mieux comprendre le fonctionnement sur le terrain de la prise en charge à domicile.

L'enquête a été menée par voie de sondage auprès de 10 000 infirmières libérales parmi lesquelles 1 000 ont retourné un questionnaire exploitable, comportant la description de 1 300 cas concrets de mise en place d'un maintien à domicile. Les premiers résultats illustrent l'intérêt d'une telle enquête.

#### Premiers résultats :

- Les infirmières qui participent à la mise en place du maintien à domicile ont une connaissance souvent partielle des intervenants du secteur de l'aide à domicile. Environ un tiers d'entre elles collaborent régulièrement avec un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Les trois quarts des infirmières répondantes ont rencontré la nécessité de la mise en place d'une aide à domicile pour un à six patients au cours des douze derniers mois. Confrontées à cette nécessité, elles contactent presque toujours la famille du patient et le médecin et, dans une proportion moindre, le service d'aide ou les services sociaux.

- Les patients qui nécessitent une aide à domicile sont très âgés : 60 % ont 80 ans ou plus. Six sur dix sont des femmes. Les trois quarts sont reconnus en Affection de Longue Durée par l'Assurance maladie. Plus de la moitié souffrent de troubles cognitifs ou psychiques. Presque tous ne sont pas autonomes pour faire leur toilette et s'habiller.

En dehors des soins relevant de la compétence infirmière, les besoins non satisfaits concernent en premier lieu le ménage et la préparation des repas (huit patients sur dix), l'alimentation et la surveillance ensuite (sept sur dix), moins souvent l'aide à la personne (quatre sur dix ont besoin d'une assistance non médicale à la toilette).

La recherche d'une solution est coûteuse en temps : elle demande quatre fois sur dix plus de trois appels téléphoniques de la part de l'infirmière.

Les prises de contact avec un service social, un travailleur social ou un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) sont infructueuses trois à quatre fois sur dix. D'ailleurs, lorsque l'on interroge l'infirmière sur les difficultés rencontrées concrètement, elle met l'accent le plus souvent sur des problèmes de financement, de disponibilité du personnel et, dans une moindre mesure, sur des réticences du patient lui-même ou de son entourage.

La publication des résultats définitifs est prévue à la fin du premier trimestre 2002.

**Contact presse :**

Nathalie Meunier, tél : 01 53 93 43 02

Suzanne Chriqui, tél : 01 53 93 43 06